



Conseil Municipal du Jeudi 02 février 2012

COMPTE RENDU INTÉGRAL

L'an deux mille douze, le jeudi 02 février, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Daniel FERELLOC, 1^{er} Adjoint, Catherine CORRE, 2^{ème} Adjointe, Jean-Yves VAUCELLE, 3^{ème} Adjoint, Nadine VOURC'H, 4^{ème} Adjointe, Alain CUEFF, 5^{ème} Adjoint, Isabelle NEDELEC, 6^{ème} Adjointe, André GUILLAUME, 7^{ème} Adjoint, Nadine YVEN, 8^{ème} Adjointe.

Mmes et MM. Jean-Louis DENNEULIN, Gilbert QUENTEL, Florence MADHI, Valérie KOULMANN, Arthur QUEMENEUR, Ghislaine BERGOT, Ronan ARGOUARC'H, Flavie URIEN, Dominique BLANCHARD, Florence LEFRANCOIS, Fabienne SOURY, Michel BILLET, Pascale MAHE, Anne LE GALL, Jean-Marc ROLLAND, Odile LEON, Yves GOARZIN.

Assistait également à la réunion :

M. Didier PLUVINAGE, Directeur

Absents excusés :

Bruno BOULAY	qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Bernard CLERET	qui a donné procuration de vote à	Odile LEON
Jean-Yves CARN	qui a donné procuration de vote à	Jean-Marc ROLLAND

Secrétaire de séance :

Pascale MAHÉ

La convocation à la présente réunion a été affichée et adressée aux conseillers municipaux le jeudi 26 janvier 2012.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
présents	26
votants.....	29

S O M M A I R E

CM 2012/01-	Débat d'Orientation Budgétaire	<u>3</u>
CM 2012/02-	Renouvellement de la Ligne de Trésorerie	<u>6</u>
CM 2012/03-	Demande de subventions d'investissement pour l'aménagement d'une Maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH à l'espace Marcel Pagnol	<u>6</u>
CM 2012/04-	Demande de subventions d'investissement pour la restructuration de la salle de judo du complexe sportif Louis Ballard	<u>9</u>
CM 2012/05-	Demande de subventions d'investissement pour la restructuration du bâtiment tennis de table et salle de danse	<u>10</u>
CM 2012/06-	Demande de subvention exceptionnelle de l'Ecole de Musique et de Danse	<u>12</u>
CM 2012/07-	Demande de subvention exceptionnelle du club d'athlétisme pour l'organisation de « entre Fort et Château »	<u>12</u>
CM 2012/08-	Demande de subvention exceptionnelle de la chorale Melodios pour le concert du 18 mars 2012	<u>13</u>
CM 2012/09-	Demande de subvention du CLSH « les Flamboyants » pour formation du personnel	<u>13</u>
CM 2012/10-	Charte jeunesse BMO/Commune	<u>15</u>
CM 2012/11-	Information au conseil Municipal des avenants aux marchés de travaux concernant la rénovation d'un commerce et d'un logement, 51, rue Charles de Gaulle	<u>16</u>
CM 2012/12-	Réhabilitation de locaux existants au profit de l'Ecole de Musique et de Danse : Information au Conseil Municipal : passation d'avenants aux marchés de travaux	<u>18</u>
CM 2012/13-	Adaptation du règlement intérieur aux nouveaux seuils des marchés publics (décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011)	<u>18</u>
CM 2012/14-	Opération « Clos Valentin » centre bourg : vente du local à M. et Mme CELLERIER	<u>19</u>
CM 2012/15-	Modification des commissions « Lien Social » et « Urbanisme et Développement » : ajout d'Yves Goarzin	<u>20</u>
CM 2012/16-	Modification du règlement intérieur de la Médiathèque	<u>20</u>
CM 2012/17-	Création d'un nouveau tarif restauration	<u>21</u>

Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de désigner Pascal MAHÉ comme secrétaire de séance. Celle-ci procède à l'appel. Une observation de Jean-Marc Rolland est faite concernant le dernier compte-rendu : il émet le souhait d'avoir le nouvel organigramme avec l'indication des noms du personnel communal. Le Maire donne son accord.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Maire intervient pour faire état d'un courrier reçu en Mairie il y a une dizaine de jours du Sous Préfet concernant le déroulement du Conseil Municipal du 20 octobre 2011.

Dans ledit courrier, le Sous Préfet demande au Maire de préciser sa position concernant une lettre reçue de l'opposition en sous préfecture en date du 7 novembre 2011.

Après avoir énuméré les principales contestations indiquées dans la lettre, cosignée par les sept conseillers municipaux de l'opposition, il précise que l'on peut ne pas être d'accord sur certains dossiers mais qu'il est inadmissible d'accuser de prise illégal d'intérêt l'adjoint aux Finances, M. Jean-Yves VAUCELLE et de remettre en cause la compétence du Directeur et celle du personnel communal. Le Maire ajoute qu'il se doit d'être le garant de M. VAUCELLE et du personnel et qu'une analyse juridique pertinente a été faite afin de donner réponse au Sous Préfet qui la transmettra au Préfet. Ensuite, avant d'assurer toute sa confiance au Directeur, à qui il demande de transmettre également celle-ci au personnel, et à Jean-Yves VAUCELLE il indique que ce dossier n'en restera pas là parce qu'il est bien question de calomnie et de mensonges. Enfin pour conclure cette introduction il indique qu'il n'y aura pas de débat sur ce sujet, que c'est juste inacceptable et qu'il y a une différence entre la politique et le mensonge.

CM 2012/01- **Débat d'Orientation Budgétaire**

Jean-Yves VAUCELLE, Adjoint au Maire délégué aux finances donne lecture du document présentant les orientations budgétaires.

Ainsi que le prévoit la réglementation, il est demandé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires envisagées pour l'élaboration du budget primitif de l'année 2012.

Bilan 2011

L'exercice 2011 nous a permis de réaliser ou de lancer les opérations suivantes :

Opérations réalisées

- Livraison comme prévu en fin d'année des nouveaux locaux de l'école de musique et de danse à l'espace Marcel Pagnol,
- Commercialisation et vente de la totalité des 16 lots du lotissement communal « Les jardins de Kéruzanval ». Les premières maisons ont été habitées en fin d'année,
- Négociation avec la marine nationale d'une AOT (Autorisation d'occupation temporaire) du site du fort de Penfeld et de ses installations sportives en attendant le transfert de propriété qui interviendra courant 2012. Dans ce contexte, différents travaux de réhabilitation ont été réalisés :
 - o Nettoyage, abattage et élagage dans les espaces boisés,
 - o Réfection de la pelouse du terrain de football, mise en place de pare ballons et réfection de la piste d'athlétisme,
 - o Amélioration des accès piétonniers,

- Acquisition et revente à un opérateur social d'un immeuble au centre bourg,
- Rénovation structurelle de la partie laboratoire de la boucherie, mise en location du local professionnel, séparation de l'accès et rénovation du logement en vue de sa mise en location.
- Mise en place d'une politique d'animation culturelle,
- Renforcement de l'activité de l'espace jeunes.

Opérations engagées

- Mise en chantier du nouveau site internet de la commune,
- Lancement de la consultation en vue de déléguer la gestion de la future maison de l'enfance à une entreprise spécialisée,
- Lancement des études et dépôt de la demande de permis de construire de l'extension de la salle de tennis de table,
- Lancement des études concernant l'amélioration des accès, des vestiaires et des sanitaires de la salle de judo,
- Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, suite à l'étude engagée avec l'ADEUPA, démolition de la maison Tartu et modification de l'accès à la rue Charles Le Hir.
- Mise en chantier avec le concours de BMO de l'extension du cimetière.

Contexte budgétaire 2011:

- Sur un plan budgétaire, les budgets de fonctionnement et d'investissement ont été confortés par des dépenses inférieures aux prévisions et par des recettes supérieures,
- Les investissements réalisés en 2011 ont été financés sur nos fonds propres sans que nous ayons eu à débloquer l'emprunt souscrit avec le Crédit agricole,
- Un effort particulier a été réalisé pour alléger la fiscalité locale dont le taux a été réduit de 1,5%.

Perspectives pour l'année 2012

Cette première analyse des résultats financiers de l'exercice 2011, nous permet d'envisager la poursuite normale des projets engagés : salle de tennis de table, salle de judo, fort de Penfeld, viabilité du lotissement communal. D'autre part la bonne santé financière de la commune nous permettra d'engager de nouveaux projets.

C'est ainsi qu'en 2012 nos efforts se porteront sur les opérations suivantes :

- Début des travaux de la maison de l'enfance. Ce chantier qui intégrera la réhabilitation des locaux occupés par le CLSH à l'espace Marcel Pagnol apportera une conclusion à la réhabilitation de l'ensemble de ce site,
- Poursuite de la mise aux normes de l'accès aux bâtiments communaux,
- Transfert à la paroisse après rénovation du foyer de Kerlaouen,
- Outre les programmes courants destinés à améliorer nos infrastructures sportives, scolaires, associatives et culturelles, qui font également partie de nos préoccupations, nous poursuivons nos efforts pour apporter un soutien à l'animation de la commune et au développement du lien social.
- Au niveau de la solidarité communale, une attention particulière sera apportée comme les années précédentes, par l'intermédiaire du CCAS, aux besoins exprimés en matière d'aide aux familles.
- Nous continuerons à intégrer la notion de développement durable sur tous nos nouveaux projets.

Conclusion

Le budget primitif 2012 tiendra compte des éléments dont il vient d'être fait mention.

L'élaboration rigoureuse du budget de fonctionnement devra tenir compte de l'annonce de gel par l'état de ses dotations.

Concernant le budget d'investissement, ce dernier restera inférieur à celui de 2011, une grande partie de l'année sera en effet consacrée aux études de la maison de l'enfance, la majeure partie des investissements sur ce projet n'interviendra qu'en 2013.

Nos fonds propres ayant été sollicités en 2011 pour le financement de nos investissements, nous devons en cours d'année faire appel à l'emprunt souscrit auprès du Crédit agricole. Cet emprunt inutilisé jusqu'à ce jour sera débloqué lorsque notre ligne de trésorerie réduite de moitié du fait de la conjoncture internationale aura été utilisée à son maximum. Une simulation de l'évolution de nos annuités d'emprunt incluant un déblocage d'un emprunt de 500.000 € en mars 2012 est jointe en annexe.

Concernant l'impôt local, au moment où nous vous présentons ce DOB, nous ne connaissons que l'évolution législative des bases : + 1,80 %. Aussi, il nous semble possible d'envisager une neutralisation de l'évolution des taux communaux pour l'année 2012.

Commission Administration Générale et Finances : la commission n'a émis aucune remarque particulière

Commission Développement et urbanisme : la commission a pris connaissance des orientations

Commission Vie associative et scolaire : remarque : qu'est-ce qui fait que l'on passe de 1M à 500 000 euros en ligne de trésorerie ?
Intervention de Michel BILLET : Montant de l'EMDG / Pagnol et comment s'est passé le financement de ces montants ?

Commission Lien Social : accord

Intervention de Jean-Marc ROLLAND :

« Monsieur le Maire,

Nous prenons acte de vos orientations.

Nous interviendrons plus précisément lors du prochain Conseil, quand nous auront les éléments chiffrés du Compte Administratif 2011 et de votre Budget Primitif 2012, qui détailleront les différentes opérations auxquelles vous faites allusion, et les coûts correspondants.

Ce n'est pas une surprise que de vous dire que nous ne partageons pas l'ensemble des projets que vous avez réalisés, ou que vous avez engagé, tant sur le bien-fondé de la nature des opérations (on ne va pas aujourd'hui revenir sur l'acquisition de Penfeld), que sur les moyens investis pour réponse aux besoins.

Nous avons vu dans la presse que vous vous faites le porte-parole du GICA, pour inciter le Président de BMO à la prudence et la mesure dans l'élaboration de son budget, et les conséquences du niveau des investissements sur les taux d'endettement. Il faudrait que vous appliquiez également ces conseils de prudence à votre politique communale, non seulement sur la partie investissement, mais également sur les conséquences financières en matière de fonctionnement que ne manqueront pas d'engendrer vos projets. »

Le Maire prend la parole afin de répondre sur son intervention au Conseil de Communauté et qui a été mal relatée par la presse. Il précise que celle-ci mentionnait que la politique d'investissement menée par BMO, et dont les bienfaits ne sont pas critiqués, avait des conséquences sur la politique de proximité qui se faisaient ressentir aujourd'hui. Peu de choses sont faites pour les 4 communes du GICA et particulièrement vis-à-vis de Guilers dont le réaménagement du centre bourg, promis par BMO, n'avance pas. Il communiquera son intervention écrite à l'opposition si celle-ci le souhaite.

Jean-Marc ROLLAND comprend ce qui est dit et précise que son intervention signifiait de bien veiller aux montants des budgets de fonctionnement qui suivent les budgets d'investissements.

Le Maire ajoute qu'il aura l'occasion de s'exprimer sur ce point lors du vote du budget 2012 et de préciser comment à partir d'une gestion efficace des deniers de la commune il est possible d'autofinancer une opération telle que l'école de musique et de danse.

Le Conseil Municipal a pris acte du document d'orientations budgétaires.

CM 2012/02- **Renouvellement de la Ligne de Trésorerie**

Jean-Yves VAUCELLE indique que la commune dispose, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, « d'une ouverture de crédit » auprès d'un établissement bancaire, également appelée « ligne de trésorerie ».

Notre contrat auprès du Crédit Agricole arrive à échéance en février prochain. Pour permettre une gestion optimisée des finances communales, il est souhaitable de renouveler ce contrat.

Différents organismes bancaires ont été consultés afin d'obtenir plusieurs propositions.

Contrairement aux années précédentes, nous n'avons reçu que la proposition du Crédit Agricole, organisme où nous détenons actuellement cette ouverture de crédit. Les autres établissements bancaires ne nous feront pas de proposition, ils ne le font qu'à leurs clients.

La proposition du Crédit Agricole présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : **500.000 €**
- Durée : **12 mois**
- Tirage : pas de minimum imposé
- Commission d'engagement : **0,25 % l'an, soit 1250 €** payée par trimestrialité de 312,50 €
- Frais de dossier : **300 €**
- Taux d'intérêts : **Euribor 3 mois moyenné + 1,80 %**, base 365 jours

A titre indicatif : EURIBOR 3 mois moyenné décembre 2011 : 1,4250 % soit un taux global de 3,225 %

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conditions ci-dessus.

Commission Administration Générale et Finances :
la commission a pris connaissance du dossier.

Le Maire prend la parole : « Si aucune banque n'a répondu à l'appel d'offre c'est par le fait qu'elles ont ordre de ne prêter qu'avec des garanties en retour, c'est pourquoi elles ne le font que pour leurs clients de l'année précédente. Comme Guilers a peu utilisé sa ligne de trésorerie et vu les nouvelles contraintes des banques, le Crédit Agricole a proposé 500 000 € et refusé la somme de 1 M€.

La municipalité ayant signé pour la réalisation de deux emprunts d'un montant total de

2 millions d'euros jusqu'en juin 2013, nous pourrions débloquer des fonds si besoin. Le discours des banques change. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de renouvellement de la ligne de trésorerie.

CM 2012/03- **Demande de subventions d'investissement pour l'aménagement d'une Maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH à l'espace Marcel Pagnol**

Jean-Louis DENNEULIN donne lecture de la délibération suivante :

Lors du conseil municipal du 20 octobre 2011, l'assemblée délibérante a approuvé le projet d'aménagement de la Maison de l'Enfance à l'espace Marcel Pagnol.

Dans le cadre de ce projet, l'assemblée a été informée, lors du Conseil Municipal du

1^{er} décembre 2011 que le cabinet PRISME ARCHITECTURES à BREST était retenu pour mener à bien l'opération de construction-réhabilitation de l'ancienne école maternelle Marcel Pagnol.

Ce projet de construction-réhabilitation comprend :

- l'aménagement de la Maison de l'Enfance qui accueillera une structure Multiaccueil de 30 places évolutive à 42 places destinée à l'accueil régulier des jeunes enfants, une section Alsh pour les 3/6 ans, le RAM et différents espaces et services à la petite enfance,
- la rénovation de l'ALSH déjà présent sur le site ([esquisse RDC](#) – [esquisse Etage](#))

Le coût de l'opération est estimé à **2 035 700 € TTC** sachant que la partie travaux représente **1 670 700 € TTC**.

Une provision de 45 000 € a été inscrite au budget 2011.

Plan de financement prévisionnel du projet :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES			RECETTES
	montant TTC	montant HT	Montant
Travaux	1 670 700	1 396 906	CAF - Plan Crèche Pluriannuel d'investissement (Multiaccueil)
Contrôle technique	12 000	10 033	Conseil général (Maison de l'Enfance)
Mission SPS	3 000	2 508	Conseil général (ALSH)
Contrôle amiante avant travaux	1 000	836	Conseil régional (programme Eco-Faur)
Etude de Sol	3 000	2 508	D.E.T.R.
Honoraires Maîtrise d'œuvre	171 000	142 977	Ministère de l'Intérieur
Publications	10 000	8 361	Fonds communaux
Imprévus	70 000	58 528	Prêt d'équipement (Mobilier Multiaccueil)
Mobilier	95 000	79 431	Prêts CAF sur Maison de l'Enfance et ALSH 6/12
			FCTVA
Total	2 035 700	1 702 090	Total
			315 167
			2 035 700

Le coût de construction et d'aménagement de la Maison de l'Enfance, inclus dans le plan de financement global du projet est estimé à **1 227 802 € TTC**. Ci-dessous, la fiche financière détaillée :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL MAISON DE L'ENFANCE			
DEPENSES			RECETTES
	montant TTC	montant HT	
Travaux	969 502	810 620	CAF - Plan Crèche Pluriannuel d'investissement (Multiaccueil)
Contrôle technique	7 200	6 020	Conseil général (Maison de l'Enfance)
Mission SPS	1 800	1 505	Conseil régional (programme Eco-Faur)
Contrôle amiante avant travaux	600	502	Ministère de l'Intérieur
Etude de Sol	1 800	1 505	D.E.T.R.
Honoraires Maîtrise d'œuvre	102 600	85 786	Fonds communaux
Publications	7 300	6 104	prêt CAF d'équipement (Mobilier multiaccueil)
Imprévus	42 000	35 117	prêt CAF Maison de l'enfance
Mobilier	95 000	79 431	FCTVA
Total	1 227 802	1 026 590	Total
			190 088
			1 227 802

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus,
- de s'engager à inscrire les crédits supplémentaires nécessaires à l'exécution de cette opération lors du vote du budget primitif 2012
- d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles les travaux liés à l'opération pourraient être éligibles auprès de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat (D.E.T.R., Ministère de l'Intérieur) et de tous autres organismes susceptibles d'apporter leur financement.

Commission Administration Générale et Finances : La commission a pris connaissance du dossier

Commission urbanisme et développement : souhaite avoir la communication du tableau financier de la délibération. Accord de la commission.

Commission Vie associative et scolaire : Michel BILLET s'interroge sur la comparaison des coûts entre la Maison de l'Enfance + l'ALSH et Pagnol/EMDG

Commission Lien social : accord de la commission

Le Maire commente le tableau de financement global, qui correspond à la restructuration du bâtiment Maison de l'Enfance et ALSH, et explique que dans les 2 035 000 € il y a la partie plan de financement de la Maison de l'Enfance qui s'élève à 1 227 802 €. Les 2 035 000 € sont pour les 1 500 m² qui vont être réhabilités et qu'une estimation a été faite d'environ 1 100 HT € le m² pour l'ensemble de l'opération.

Il poursuit par la présentation d'esquisses architecturales qui permettent de visualiser le principe de fonctionnement du projet. Il indique que l'école de musique était revenue à 1 021 € le m² et que le foyer des aînés, lui, était à 1 240 € le m² toutes dépenses confondues. Une différence qui s'explique par le fait qu'il y ait d'un côté une réhabilitation et de l'autre une construction neuve. La Maison de l'Enfance quant à elle a un cahier des charges complexe mais le prix du mètre carré devrait se situer aux alentours de 1 100 € HT.

Enfin le Maire explique que pour le moment les plans sont en discussion au sein du comité de projet avec la CAF et la PMI et que l'architecte transmettra prochainement une proposition avec la dimension des salles ...

Michel BILLET prend la parole afin d'expliquer ses interrogations lors des commissions et dire qu'à présent, après ces explications c'est plus clair. Ensuite il indique son étonnement par rapport aux chiffres annoncés en rénovation car lui avait plutôt des chiffres de l'ordre de 2 500 € le m².

Le Maire précise alors que le plan de financement sera exposé lors de l'inauguration de l'école de musique et de danse.

Michel BILLET s'interroge également sur la Maison de l'Enfance car le montant pour les travaux est aujourd'hui d'environ 1 200 000 € alors que lors du dernier Conseil Municipal une enveloppe de 840 000 € avait été annoncée, ce qui fait un écart assez important, alors est-il question du même périmètre ?

Le Maire y répond que non, le périmètre a évolué.

Michel BILLET reprend en évoquant le manque d'informations concernant le coût de fonctionnement et poursuit ensuite en déclarant que même si sur le fond ils sont d'accord sur le projet ils n'ont pas, à l'heure d'aujourd'hui, suffisamment d'éléments en leur possession pour pouvoir se prononcer sur ce projet. Le groupe de l'opposition s'abstiendra donc lors du vote.

Daniel FERRELLLOC estime que cela signifie qu'ils sont contre ce projet.

Michel BILLET répond à Daniel FERRELLLOC que non, mais qu'ils ont trop d'interrogations pour le moment.

Le Maire rappelle que le projet en est au stade de l'étude et dans le cadre d'une DSP en cours de négociation. Le coût de gestion sera transmis ultérieurement puisque il n'y a pas de délégataire de désigné actuellement comme le sait l'opposition.

Michel BILLET termine en précisant que tout cela ils le savent et que en l'état actuel des choses, ils s'abstiennent.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions, approuve la délibération.

CM 2012/04- **Demande de subventions d'investissement pour la restructuration de la salle de judo du complexe sportif Louis Ballard**

Jean-Louis DENNEULIN donne lecture de la délibération suivante :
Suite à l'étude générale de faisabilité réalisée par Collectif Architectes en novembre 2010 sur l'ensemble des salles de sports, la restructuration de la salle de Judo du complexe sportif Louis Ballard a été évaluée à 90 000 € H.T.

Des modifications apportées au dit projet portent le montant estimatif des travaux à 145 000 € H.T.

Le coût total de l'opération est estimé à 243 420 € TTC sachant que la partie travaux représente 173 420 € TTC

Une provision de 20 000 € a été inscrite au budget 2011 par décision modificative lors du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement de l'opération ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	173 420,00	Fonds communaux	95 420,00
Contrôle technique	4 000,00	FCTVA	37 000,00
Mission SPS	1 000,00	Centre National pour le Développement du Sport	40 000,00
Contrôle amiante avant travaux	1 000,00	Conseil général	61 000,00
Etude de Sol	2 500,00	Réserve parlementaire	10 000,00
Honoraires Maîtrise d'œuvre	18 000,00		

Honoraires bureau étude	5 000,00		
Publications	3 500,00		
Imprévus	30 000,00		
Mobilier	5 000,00		
Total TTC	243 420,00	Total	243 420,00
Total HT	203 528,43		

- de s'engager à inscrire les crédits supplémentaires nécessaires à l'exécution de cette opération lors du vote du budget primitif 2012
- d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles les travaux liés à l'opération pourraient être éligibles (Centre National pour le Développement du Sport, Conseil Général, Réserve parlementaire, fédérations sportives et tous autres organismes)

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier

Commission Vie associative et scolaire : Michel Billet demande pourquoi demander des subventions, quelles sont les ressources ?
Alain CUEFF répond : les fonds communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

CM 2012/05- **Demande de subventions d'investissement pour la restructuration du bâtiment tennis de table et salle de danse**

Jean-Louis DENNEULIN donne lecture de la délibération suivante :
Lors du conseil municipal du 1^{er} décembre 2011, l'assemblée délibérante a été informée que le cabinet COLLECTIF ARCHITECTES à BREST a été retenu pour mener à bien l'opération de restructuration de la salle de tennis de table et salle de danse du bâtiment situé au Complexe sportif Louis Ballard.
Le coût de l'opération est estimé à 298 796 € TTC sachant que la partie travaux représente 203 320 € TTC
Une provision de 220 000 € a été inscrite au budget 2011.
Il est demandé au Conseil Municipal :
- d'approuver le plan de financement de l'opération ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	203 320,00	Fonds communaux	118 796,00
Contrôle technique	4 800,00	FCTVA	46 000,00
Mission SPS	1 310,00	Centre National pour le Développement du Sport	49 000,00
Contrôle amiante avant travaux	1 000,00	Conseil général	75 000,00
Etude de Sol	2 500,00	Réserve Parlementaire	10 000,00
Honoraires Maîtrise d'œuvre	22 366,00		
Publications	3 500,00		
Imprévus	50 000,00		
Mobilier	10 000,00		
Total TTC	298 796,00	Total	298 796,00
Total HT	249 829,43		

- de s'engager à inscrire les crédits supplémentaires nécessaires à l'exécution de cette opération lors du vote du budget primitif 2012
- d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles les travaux liés à l'opération pourraient être éligibles (Centre National pour le Développement du Sport, Conseil Général, fédérations sportives et tous autres organismes)

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Vie associative et scolaire : Michel BILLET demande la photocopie des plans d'investissement prévisionnels.
Alain CUEFF répond que les documents seront transmis.

André GUILLAUME indique qu'une question a été soulevée lors des commissions, à savoir pourquoi l'on parle de subventions alors qu'il s'agit d'un investissement.

Le Maire explique qu'il s'agit de demandes d'aides financières possibles liées uniquement aux opérations d'investissement..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

CM 2012/06- **Demande de subvention exceptionnelle de l'Ecole de Musique et de Danse**

André GUILLAUME donne lecture de la délibération suivante :

L'école de musique et de danse de Guilers nous a fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle de 600 €.

Cette subvention leur est nécessaire pour pouvoir financer le recrutement de professionnels qui viendront renforcer l'orchestre de l'école de musique lors de l'inauguration de la nouvelle école et de la cérémonie de jumelage entre Guilers et la Sicile qui se dérouleront le 4 février prochain. Elle servira également à financer les heures supplémentaires demandées aux professeurs pour animer la journée porte ouverte des nouveaux locaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette demande.

Commission Administration Générale et Finances :

la commission a pris connaissance du dossier

Commission Vie associative et scolaire :

accord de la commission

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention à l'école de musique et de danse.

CM 2012/07- Demande de subvention exceptionnelle du club d'athlétisme pour l'organisation de « entre Fort et Château »

Monsieur Alain CUEFF, adjoint au maire, indique au Conseil Municipal qu'une nouvelle manifestation sera organisée par le Club d'Athlétisme Guilérien le dimanche 11 mars 2012 en matinée.

Cette manifestation dénommée « Entre Fort et Château » est le nouveau nom de la Renardière, elle comprend une course à pied de 12 à 13 kms ainsi qu'une randonnée pédestre de 10 kms dont les départs se feront du Fort de Penfeld.

Malgré un coût d'engagement de 5 € demandé à chaque participant, les frais engagés ne seront pas couverts. Le Club d'athlétisme Guilérien sollicite donc une subvention exceptionnelle 600 € de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association et d'en autoriser le versement.

La dépense sera imputée à l'article 657483 du budget, intitulé : « subventions exceptionnelles aux associations ».

Commission Administration Générale et Finances :

la commission a pris connaissance du dossier

Commission Vie associative et scolaire :

accord de la commission, proposition 300 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 300 € à l'association.

Alain CUEFF souhaite prendre la parole pour dire que cette manifestation est la première d'une longue série et qu'il se réjouit qu'elle ait lieu au complexe de Penfeld.

CM 2012/08- **Demande de subvention exceptionnelle de la chorale Melodios pour le concert du 18 mars 2012**

Monsieur André GUILLAUME, adjoint au maire, indique au Conseil Municipal que les deux chœurs « Melodios et Cantigas » de Guilers invitent un groupe de choristes d'une ville voisine à partager le concert qu'ils proposent aux guiliériens en l'église de Guilers le 18 mars 2012.

L'association recevant une chorale extérieure demande que la commune prenne en charge le coût de cette manifestation à hauteur de 450€.

L'association sollicite donc une aide exceptionnelle de la commune afin d'organiser cette rencontre et de la rendre dynamique et conviviale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 150 € à cette association et d'en autoriser le versement.

La dépense sera imputée à l'article 657483 du budget, intitulé : « subventions exceptionnelles aux associations ».

Commission Administration Générale et Finances :

la commission a pris connaissance du dossier

Commission Vie associative et scolaire :

Michel BILLET demande l'équilibre budgétaire de Melodios

André GUILLAUME répond que Melodios a un budget équilibré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

CM 2012/09- **Demande de subvention du CLSH « les flamboyants » pour formation du personnel**

Alain CUEFF donne lecture de la délibération suivante :

L'association Amicale Laïque sollicite une subvention pour financer la formation BAFD (session d'approfondissement) d'une animatrice et la formation BPJEP pour la directrice pour le montant suivant :

- BAFD : 460 €
- BPJEP : 300 €

La commune prévoit au budget depuis 2008 une subvention de 1000 € au titre du contrat enfance jeunesse dans le cadre de la formation BAFA et BAFD.

Ces actions sont inscrites dans le cadre du maintien des actions antérieures.

La première formation rentre dans les critères du Contrat Enfance Jeunesse, pas la seconde. Le retour CAF maximum sur le financement du soutien aux formations BAFA /BAFD est de 349.25 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 460 € (subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse) et d'accorder également un soutien à la formation BPJEP du montant total de la formation soit 300 € (en sus de la subvention 2012 versée fin février) soit un total de 760 €.

Commission Administration Générale et Finances :

la commission a pris connaissance du dossier

Commission Vie associative et scolaire :

Accord de la commission

Pascal MAHÉ prend la parole pour préciser que le Conseil Général accorde aussi des subventions pour le BAFA et le BAFD mais soumises à condition de ressources, il y a juste une demande à faire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

CM 2012/10- **Charte jeunesse BMO/Commune**

Catherine CORRE donne lecture de la délibération suivante :

La jeunesse s'impose comme un facteur déterminant de dynamisme et d'avenir pour la cité. Les politiques destinées aux jeunes constituent désormais un des enjeux essentiels de cohésion sociale de la métropole.

Face à l'éclatement des politiques publiques en direction de la jeunesse, avec une multiplicité d'acteurs nationaux et locaux, cette question qui traverse tous les champs des politiques publiques nécessite, par souci de cohérence et d'efficacité, pour être traitée dans sa globalité, la coopération des institutions concernées.

Cette charte a vocation à définir des objectifs partenariaux, en s'appuyant sur les politiques jeunesse des différentes institutions (charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne...) et les documents contractuels existants qui formalisent des priorités (Contrat urbain de cohésion sociale, Projets éducatifs locaux, Contrats éducatifs locaux, Contrat de territoire, Contrat de Pays, Contrats Enfance Jeunesse, ...).

C'est à la fois un espace de réflexion et d'échanges, regroupant les acteurs institutionnels concernés par la jeunesse, et un cadre d'action et de collaboration qui permet de faire du lien entre tous les partenariats stratégiques du territoire. Il ne se substitue pas aux politiques de chacun des partenaires mais permet de défricher certains chantiers définis en commun et de construire ensemble des actions transversales au bénéfice de la jeunesse, au travers des projets existants et à la croisée des politiques propres à chaque partenaire.

Voici les enjeux de la charte de partenariat BMO :

ENJEU 1 : FAIRE DE BREST METROPOLE OCEANE UN TERRITOIRE ENCORE PLUS ACCUEILLANT POUR LES JEUNES

ENJEU 2 : RECONNAITRE LES JEUNES EN TANT QUE CITOYENS ET SOUTENIR L'APPORT DE LEUR CITOYENNETE DU LOCAL A L'INTERNATIONAL

ENJEU 3 : ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'AUTONOMIE

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Le Maire à signer la Charte de Partenariat.

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Vie Associative et Scolaire : la commission a pris connaissance du dossier

Commission Lien social : accord de la commission

Intervention de Pascale MAHÉ :

« Je voudrais revenir sur les travaux qui sont à l'origine de la charte que vous nous proposez aujourd'hui.

Le contrat de Territoire CG – BMO a été signé le 2 juin 2009, il comporte 3 enjeux :

1 – soutenir les fonctions métropolitaines au bénéfice de la Bretagne occidentale

2 – améliorer l'accessibilité du territoire

3 – renforcer la cohésion sociale

C'est ce dernier enjeu, assorti d'une enveloppe de 2M € qui nous intéresse aujourd'hui.

Un comité technique copiloté CG et BMO a impulsé la constitution de groupes de travail sur 4 thématiques ciblées.

1 : le vieillissement : les réflexions ont abouti à :

- la mise en place d'un observatoire de l'évolution du vieillissement sur l'agglomération*
- à la réalisation d'un guide pour les personnes âgées de BMO : « bien vieillir sur ma commune »*
- (en cours) à la mise en place d'un CLIC intercommunal de niveau II auquel adhèrent pour l'instant les communes de Brest, Gouesnou, Plouzané, Le Relecq et Guipavas.*

2 : les modes d'accueil et l'insertion professionnelle :

On connaît les difficultés que rencontrent les publics en insertion, en formation et en particulier les familles monoparentales quand il s'agit de faire garder leurs enfants.

Le recensement de l'existant a été réalisé et une étude de besoin est en cours afin d'identifier les manques et proposer des actions innovantes.

3 : le territoire expérimental de Recouvrance qui va être le théâtre de grands bouleversements avec l'arrivée du Tramway, le projet Penfeld-Plateau des Capucins et

l'opération de requalification urbaine qui va nécessiter un certain nombre de relogements.

4 : la jeunesse :

L'objectif du groupe de travail visait à l'élaboration d'un diagnostic partagé sur la jeunesse entre le CG, BMO et les 8 communes de l'agglomération. La ville de Brest avait initié cette démarche à partir d'un état des lieux sur les questions de jeunesse. Le contrat de territoire a permis l'élargissement de cette réflexion à l'échelle de l'ensemble des communes.

Et la charte que notre commune va signer est le fruit de cette réflexion collective.

En conclusion, je voudrais revenir sur les enjeux de cette charte.

- a – faire de BMO un Territoire encore plus accueillant pour les jeunes par de l'information, de l'animation...*
- b – reconnaître les jeunes en tant que citoyens ; le rétablissement d'un Conseil Municipal Jeunes sur notre commune ne serait-il pas un acte fort de reconnaissance de leur rôle dans la vie de notre cité ?*
- c – accompagner les jeunes vers l'autonomie :
 - les jeunes décrocheurs*
 - les jeunes en grande difficulté familiales*
 - les jeunes en recherche d'emploi stable et à temps complet.**
- d – consolider les ingrédients du mieux vivre ensemble avec un certain nombre de propositions intéressantes.*

C'est donc bien volontiers que notre groupe valide cette charte et nous voteront donc favorablement. »

Le Maire concernant le Conseil Municipal des Jeunes indique qu'il est favorable pour relancer l'initiative mais différemment. Il ajoute ensuite que l'action pour la jeunesse fait partie aussi de ses priorités. D'autre part, si le 4^{ème} enjeu n'est pas cité dans la charte il serait favorable à son intégration afin de créer une véritable cohésion. Enfin, il évoque le CLIC car effectivement quelques communes y ont adhéré mais après comparaison il s'avère que le CCAS fait exactement la même chose donc il n'y voit pas d'intérêt.

Pascal MAHÉ répond, par rapport au CLIC, pour préciser que le Conseil Général ne subventionne plus le CLIC niveau 1 sur BMO pour cela. Mais que par contre concernant les besoins individuels, si le niveau 2 du CLIC est acquis, sur BMO le réseau gérontologique brestois pourra intervenir et permettra d'avoir recours à des fonds du CNSA sur des projets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération ci-dessus.

CM 2012/11- **Information au Conseil Municipal des avenants aux marchés de travaux concernant la rénovation d'un commerce et d'un logement, 51, rue Charles de Gaulle**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Lors de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2011, l'assemblée délibérante a été informée du résultat de la consultation des entreprises concernant la rénovation d'un commerce et d'un logement, 51, rue Charles de Gaulle.

Dans le cadre de la délégation générale au maire relative aux marchés publics, Monsieur le maire a signé les marchés de travaux avec les entreprises retenues et le chantier a démarré suivant le planning établi à partir de la première semaine de juillet 2011.

La vétusté des bâtiments découverte au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux a engendré des travaux supplémentaires.

Les avenants concernant ces modifications ont été examinés par la commission d'appel d'offres du 24 janvier 2012.

Dans le cadre de sa délégation générale relative aux marchés publics, le maire a signé ces avenants suivant le tableau ci-dessous pour un montant de 7 710,00 € H.T.

LOT	Désignation	Entreprise	Montant H.T. de l'avenant
1	Gros œuvre (avenant n°1)	BATISSEURS DE L'OUEST	2 515,49 €
1	Gros œuvre (avenant n°2)	BATISSEURS DE L'OUEST	1 239,06 €
1	Gros œuvre (avenant négatif)	BATISSEURS DE L'OUEST	- 1 224,76 €
3	Etanchéité	TREBAUL COUVERURE	625,46 €
5	Cloisons/doublage/menuiseries bois (avenant n°1)	Entr. Bernard L'HER	1 431,58 €
5	Cloisons/doublage/menuiseries bois (avenant n°2)	Entr. Bernard L'HER	1 537,89 €
6	Revêtement de sols	SALAUN SA	134,71 €
5	Revêtement de sols	SALAUN SA	187,76 €
8	Electricité	BLEUNVEN MONOT	1 262,81 €

Soit montant H.T. 7 710,00 €
1 511,16 €
Total TTC 9 221,16 €

L'assemblée délibérante avait été informée de la signature d'un premier avenant lors du conseil municipal du 20 octobre 2011, concernant l'obligation de remplacer les menuiseries du logement de l'étage. Le montant total des avenants représente donc une augmentation de 13.43 % du montant total des marchés de travaux.

Cette décision est formalisée par l'arrêté N° 2012 – 01 – 27 en date du 26 janvier 2012 qui figurera en annexe au présent compte rendu.

Commission Administration Générale et Finances :
la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Urbanisme et Développement :
la commission a pris connaissance du dossier

Le Conseil Municipal, a pris connaissance du dossier d'information.

CM 2012/12- Réhabilitation de locaux existants au profit de l'Ecole de Musique et de Danse : Information au Conseil Municipal : passation d'avenants aux marchés de travaux

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Lors de la réunion du conseil municipal du 14 octobre 2010, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues pour la réhabilitation de locaux existants au profit de l'école de musique et de danse, sise 11, rue de Milizac.

A la demande du maître d'ouvrage, et du bureau de contrôle, des modifications diverses ont été apportées sur certains lots au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les avenants concernant ces modifications ont été présentés par le maître d'oeuvre et validés par la commission d'appel d'offres du 24 janvier 2012.

Dans le cadre de sa délégation générale relative aux marchés publics, le maire a signé ces avenants suivant le tableau joint pour un montant H.T. de – 3 511.80 €, soit en totalité avec les avenants validés précédemment une augmentation de 2,32 % du montant total des marchés de travaux.

Cette décision est formalisée par l'arrêté N° 2012 – 01 – 26 en date du 26 janvier 2012 qui figurera en annexe au présent compte rendu.

Commission Administration Générale et Finances :
la commission a pris connaissance du dossier

Commission Urbanisme et Développement :
la commission a pris connaissance du dossier

Commission Vie Associative et Scolaire :
la commission n'a émis aucun avis

Arthur QUEMENEUR intervient pour féliciter Jean-Yves VAUCELLE quant à la conduite des travaux de l'opération.

Le Conseil Municipal, a pris acte de la délibération.

CM 2012/13- Adaptation du règlement intérieur aux nouveaux seuils des marchés publics (décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011)

Jean-Louis DENNEULIN donne lecture de la délibération suivante :

Au cours de ses réunions des 27 janvier 2005, 12 mars 2009 et 29 avril 2010, le Conseil Municipal a approuvé ou modifié le règlement intérieur de la commande publique organisant la procédure adaptée aux marchés publics.

En effet, tout en imposant une liberté d'organisation, le code des marchés publics fixe de manière extrêmement précise dans son article 1er le respect des trois principes suivants : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures.

Des nouvelles règles ont été publiées par la Commission Européenne et traduites en droit français par le décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'intégration de ces nouvelles dispositions dans son règlement intérieur de la commande publique (ci-joint) et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à son exécution.

Un tableau synthétique des différentes procédures sera également annexé à la présente délibération.

Commission Administration Générale et Finances :

la commission a pris connaissance du dossier

Commission Développement et Urbanisme :

accord de la commission

Arthur QUEMENEUR: « les modifications sont non négligeables pour les petites entreprises car elles pourront accéder plus facilement aux marchés publics. »

Le Maire explique que cela change souvent et qu'il faut s'adapter en permanence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération.

CM 2012/14- Opération « Clos Valentin » centre bourg : vente du local à M. et Mme CELLERIER

Daniel FERELLOC, donne lecture de la délibération suivante :

Par acte notarié en date du 08 juillet 2010, la Commune de Guilers vendait à la SCCV PROMO SESAME, l'immeuble sis 2 rue de Bohars en vue de l'édification d'un programme immobilier, « Le Clos Valentin », comprenant des logements voués à la vente et à la location.

Suite à cette transaction, et après division en volume de l'immeuble concerné, la Commune va être propriétaire de deux locaux et de deux places de stationnement, situés en partie ouest du rez-de chaussée de cet immeuble.

M. et Mme CELLERIER Laurent et Rachel, souhaitent acquérir un local afin d'y installer un cabinet de podologue.

Il est proposé de leur céder un local (local n°1 sur le plan) dans cette copropriété, d'une surface de 49,90 m² environ, ainsi que l'usage d'une place de parking, au prix de 60000 € net vendeur, conformément à l'avis de France Domaine en date du 19 octobre 2011 (n°2011-069V1695).

Ce local fait partie du volume n°1 de l'«Ensemble immobilier complexe plot B», sis 2 rue de Bohars, cadastré section BA, parcelle n°433, pour une surface de 291 m².

Il sera livré à M. et Mme CELLERIER, clos, brut de béton, canalisations, réseau et fluides en attente.

Il est proposé au Conseil municipal :

↳ d'autoriser la vente du local d'activité décrit ci-dessus, à Monsieur et Madame CELLERIER, au pris de 60000 €, frais afférents à la charge des acquéreurs ;

↳ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à cette transaction.

Commission Administration Générale et Finances :

la commission a pris connaissance du dossier

Commission Développement et Urbanisme :

accord de la commission pour la vente à hauteur de l'estimation de France domaines soit 60 000 € net vendeur

Le Maire précise, par rapport au plan présenté, que le mur de clôture du cimetière a été obstrué par erreur par l'entreprise et que celle-ci, à ses frais, ouvrira un accès côté rue de Milizac.

Daniel FÉRELLOC ajoute que les premiers logements en copropriété seront livrables mi-février ainsi que les deux locaux et que par conséquent la vente pourra se faire vers la mi-février. Armorique Habitat aménagera les 10 logements vers avril. Il précise également qu'il a demandé à ce que le Conseil Municipal puisse visiter les logements avant la livraison, il est en attente de la réponse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

CM 2012/15- Modification des commissions « Lien Social » et « Urbanisme et Développement » : ajout d'Yves Goarzin

Le Maire, Pierre OGOR, donne lecture de la délibération suivante :

La Commission Lien Social composée de Nadine VOURCH, Isabelle NEDELEC, Ghislaine BERGOT, Florence LEFRANCOIS, Fabienne SOURY, Pascale MAHE, Anne LE GALL.

La commission urbanisme et développement est composée de : Daniel FERELLOC, Nadine YVEN, Arthur QUEMENEUR, Dominique BLANCHARD, Flavie URIEN, Jean-Yves CARN, Jean-Marc ROLLAND.

Suite au départ de Béatrice GUILLOU qui faisait partie de la commission lien social

Il est proposé au Conseil Municipal de rajouter Yves GOARZIN dans les commissions Lien Social et Urbanisme et Développement.

Commission Urbanisme et Développement :

Accord de la commission

Commission Lien social :

Accord de la commission

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

CM 2012/16- **Modification du règlement intérieur de la Médiathèque**

André GUILLAUME donne lecture de la délibération suivante :

Suite aux modifications intervenues à la médiathèque en septembre 2010 et en juin 2011 :

- Mise en place de 3 postes multimédia
- Création d'un fonds DVD

il est indispensable de modifier le règlement intérieur de la médiathèque qui avait été adopté suite au conseil municipal du 11 décembre 2008 puis validée par la sous-préfecture le 23 décembre 2008 avant affichage dans les locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le nouveau règlement

Règlement intérieur de médiathèque 2011.doc.

Commission Lien social : accord de la commission

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

CM 2012/17- **Création d'un nouveau tarif restauration**

André GUILLAUME donne lecture de la délibération suivante :

Pour les événements Ciné Dimanche de la saison culturelle 2012, l'entrée avait été fixée à 3,00 €. Après les votes des tarifs de la saison culturelle 2012, la société de location nous a informé qu'ils ne pouvaient louer des films que si la diffusion publique est gratuite.

Dans le cas contraire, il faut passer par une autre société et les droits de locations sont alors multipliés par 8.

Afin de proposer une alternative à ces entrées payantes, il est proposé au conseil d'approuver la création d'un tarif de 3,00 € pour le café gâteau d'après projection.

Commission Administration Générale et Finances :

la commission a pris connaissance du dossier.

Commissions Vie associative et Scolaire :

la commission n'a émis aucun avis

Odile LÉON prend la parole :

« Sur cette nouvelle délibération, nous ne comprenons rien et pourtant vous nous aviez habitué à voter le prix des frites, merguez, bouteilles de vin, bonbons et j'en passe...

En effet, le 20 octobre dernier, le Conseil a voté le billet « Ciné dimanche » à 3 € et le « café - gâteaux » gratuit.

Aujourd'hui c'est l'inverse le ciné gratuit et le café – gâteaux 3 €.

Est-ce un moyen de contourner l'accord que vous avez passé avec la société de location qui demande la gratuité de la diffusion publique ?

Ou alors à l'entrée demanderez-vous à chaque spectateur : avec ou sans gâteau ?

De plus, plaisanterie à part : vous nous faites voter aujourd'hui un tarif inscrit et diffusé largement à la population depuis plus d'un mois dans la plaquette de programmation culturelle « saison 2012 ».

Que peut représenter un tel vote ?

Nous ne pouvons le cautionner et donc notre groupe ne prendra pas part au vote.

Merci »

Le Maire précise qu'il ne préfère pas répondre à cette intervention, jugeant que l'opposition fait preuve d'incompréhension volontaire.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour contre 7 conseillers non votants, approuve la délibération.

Le Maire rappelle le Conseil Municipal, à venir le samedi 4 février, concernant la présentation de la délégation de la ville de Baucina au Conseil Municipal dans le cadre du jumelage avec la ville de Guilers et l'inauguration de l'École de Musique et de Danse.

La séance est levée à 22h00.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,

Pierre OGOR.